



Confédération Paysanne

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs
Membre de la Coordination Européenne Via Campesina et de la Via Campesina

MANCHE

Saint Lô, le 24 décembre 2021

COMMUNICATION PRESSE

L'argent n'aurait-il plus de valeur quand il devient public ?

Nous avons lu dans la presse qu'Hervé MORIN était venu en soutien à la bergerie de Genêts. Sur le fait nous n'y voyons aucun problème, vu la nécessité et l'obligation de maintenir dans de bonnes conditions de travail et de bien être animal des élevages ovins de pré-salé dans la baie et les havres.

Mais sur le fond, peut-on défendre une construction illégale d'un point de vue urbanistique aux yeux de la loi ?

Il y a un procès en cours, un premier jugement condamne cette installation, un appel est en cours.

Est-ce le rôle d'élus de défendre un dossier en cours de procédure ?

Et surtout, **comment peut-on financer, avec des fonds publics, des individus, des associations, qui défendent des installations illégales ?**

A la Confédération Paysanne, syndicat de paysans, nous défendons les activités agricoles durables, qui respectent notre bien commun : l'eau, l'air, la biodiversité, nos paysages ; nous défendons les paysans qui respectent les réglementations !

Nous aimerions voir le président de la Région, soutenir aussi énergiquement les paysans et leurs pratiques vertueuses, comme par exemple les aides au maintien de l'agriculture biologique....

Contacts : Pierre Aubril : 07.87.17.29.06.

Confédération Paysanne : 02.33.06.48.09. - 07.81.81.28.71.